

la carte blanche

Paul Magnette Ministre-président wallon

Le commerce international est-il compatible avec la démocratie ?

Paul Magnette apporte son éclairage sur les difficiles négociations du traité Ceta et appelle les autres Etats européens à s'engager à relayer les craintes de la société civile.

J amais je n'aurais pensé cela possible : le Ceta a fait l'objet d'un feuilleton médiatique si intense, au cours des deux dernières semaines d'octobre en Belgique, que ces quatre lettres, Ceta, ont résonné dans les discussions des usines et des bureaux, des écoles et des cafés.

Qu'un objet aussi obscur qu'un traité économique et commercial fasse l'objet de telles polémiques est un phénomène en soi. Le Ceta n'est pas le pire des traités de sa catégorie (il est même, en termes de respect des normes sociales et environnementales, l'un des plus avancés), mais il est un traité de libre-échange de plus. Or, les citoyens sont de plus en plus nombreux à douter des vertus du commerce international, et pas seulement par protectionnisme comme le prétendent les fanatiques du libre-échange. Ils ne rêvent pas d'autarcie, mais ils se demandent s'il est bien raisonnable d'importer du bœuf venu de l'autre côté de l'Atlantique, à l'heure de la lutte contre le réchauffement climatique. Ils craignent que sous prétexte de protection des investissements, des multinationales attaquent les législations protégeant la santé, les services publics ou l'environnement. Et quand McDonald's, tout un symbole, attaque en justice la ville de Florence qui lui refuse le droit d'ouvrir un fast-food au pied de sa cathédrale Renaissance, elle semble donner raison à tous ceux qu'indispose l'arrogance sans limites des multinationales globales.

C'est désolant pour nos amis canadiens, qui partagent nos valeurs et qui en se tournant vers l'Europe narguent leur grand voisin nord-américain, mais le hasard ayant

voulu qu'il soit le premier à être soumis à signature, le Ceta a attisé toutes les craintes que suscite l'hyper-capitalisme de notre temps.

L'attitude des institutions européennes a fait le reste. Le commerce est une compétence exclusive de l'Union, mais les nouveaux traités dépassent de loin l'enjeu commercial. Ils touchent, potentiellement au moins, à des compétences nationales et régionales très sensibles (le droit du travail, de la santé et de l'environnement, les services publics et la protection sociale, l'agriculture locale...). La Commission aurait donc dû comprendre, puisqu'elle prétend être devenue « politique », que des traités aux effets si larges ne laisseraient pas les opinions publiques nationales indifférentes.

Des craintes légitimes

Dans la petite région de Wallonie dont j'ai l'immense privilège d'être le ministre-président (région qui compte 3,5 millions d'habitants, et qui est donc tout de même plus grande que les sept plus petits Etats membres de l'Union), la société civile organisée a très tôt alerté les politiques sur les dangers du TTIP et du Ceta. Une fois n'est pas coutume, elle a été entendue : le Parlement de Wallonie, constitutionnellement doté des mêmes compétences internationales qu'un parlement national, a décidé de se saisir du sujet, et le gouvernement que je préside s'est engagé à défendre ses résolutions.

C'est ainsi qu'il y a un an, je suis allé frapper à la porte de la Commissaire en charge du Commerce pour lui faire part de nos inquiétudes. Très courtoisement, Madame Malmström est venue répondre aux questions des parlementaires, et a sans doute considéré qu'un tel gage de responsabilité démocratique ferait taire toute contestation. Il n'en fut rien.

Les mois passant, la mobilisation de la société civile prit de l'ampleur, les parlementaires ga-

gnèrent en assurance, et je commençais à comprendre (et à expliquer à nos amis canadiens) qu'à défaut d'autre réaction européenne, nous n'échapperions pas à un affrontement politique.

Confrontée au refus de signature de la Belgique, la Commission a, pour la première fois dans son histoire, négocié directement avec une région. Elle a accepté que le traité soit accompagné d'un Instrument interprétatif juridiquement contraignant qui précise et complète le traité sur des questions essentielles (notamment le refus radical de tout mécanisme d'arbitrage privé) alors que la négociation était censée être terminée. Elle a aussi, malgré les pressions et ultimatums répétés du président Donald Tusk, dû constater l'échec d'un Conseil européen et le report d'un Sommet Europe-Canada dont la date était fixée depuis près d'un an.

Nous n'avons pas cherché cet affrontement, nous avons juste entendu les craintes légitimes d'une société civile active et les droits d'un parlement. Nous ne nous sommes pas battus pour des intérêts locaux, mais pour des principes - qui étaient largement partagés au-delà de notre petite région - et toute l'Europe profitera des avancées obtenues.

Notre isolement a rendu ce bras de fer très difficile, et il aurait pu nous coûter très cher. C'est pourquoi notre espoir le plus profond est que d'autres, en Europe, partagent notre engagement. La Commission doit comprendre qu'elle ne pourra plus jamais négocier les traités commerciaux comme avant. Et que si l'on veut réconcilier l'Union européenne avec ses citoyens, et éviter d'autres Brexit, il faut entendre le désir de vivre dans un monde où tout n'est pas livré au commerce. Et comprendre que l'aspiration à une Europe qui agit dans la transparence et rend des comptes aux citoyens est plus puissante que jamais. ■